

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 04/06/2024
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 04/06/2024
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 03
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « acte »	ID : 032-213202088-20240527-2024MAI27_148-DE

DEPARTEMENT  
DU GERS  
\*\*\*\*  
ARRONDISSEMENT  
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

4

Séance Publique ordinaire du **27 mai 2024**

Nombre de  
Conseillers  
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mai à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 17 mai 2024, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COUDERC, M. Jean-Yves DELACOSTE, Mme Laurianne DUCASSÉ, MM. Marc DUGROS, André GALOIX, Mmes Françoise LACAPERRE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, MM. Éric MATTIUSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

**formant la majorité des membres en exercice.**

**Excusés ou absents :**

Mme Sylvie COLAS  
M. Ghislain de FLAUJAC  
M. Loïc DÉANGLES  
M. Frank GOBBATO  
Mme Patricia MARROCQ  
Mme Corinne QUEVILLY  
M. François-Xavier ROUX

**Ont donné procuration :**

M. Ghislain de FLAUJAC à Mme Christiane PREVITALI  
M. Loïc DÉANGLES à M. Joël VAN DEN BON  
M. Frank GOBBATO à M. Jean-Yves DELACOSTE  
Mme Patricia MARROCQ à Mme Sylvie COUDERC  
Mme Corinne QUEVILLY à Mme Muriel AVID  
M. François-Xavier ROUX à M. Xavier BALLENGHIEN

**N'ont pas pris part au vote :**

**Secrétaire :** Mme Emilie SARRAN

**Objet :** Amortissement des subventions d'équipement aux personnes de droit privé – modification de l'annexe du Règlement Budgétaire et Financier.

**RAPPORTEUR :** Valérie MANISSOL, Adjointe au Maire chargée des affaires générales, des finances et des ressources humaines,

Lors du passage à la nomenclature M57, la collectivité a voté son Règlement budgétaire et Financier (RBF), dans une délibération en date du 18 septembre 2023.

Ce RBF fixait les règles de gestion applicables, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, notamment les modalités d'amortissements, dans une annexe à cette délibération et abrogeait la délibération du 3 octobre 2019 définissant les méthodes d'amortissement pratiquées jusqu'au 31 décembre 2023.

Lors de l'établissement de cette annexe, il a été omis de reprendre la gestion du compte 20422 « subvention aux personnes de droit privé - bâtiments et installation » (subvention OPAH).

Aussi Madame l'Adjointe au Maire propose à l'assemblée :

- de se prononcer sur une durée d'amortissement de ces subventions tel que suit :

Compte	Libellé du compte	Durée amortissement	Commentaires
20422	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé Bâtiments et installations	5	

- d'approuver cet ajout au tableau d'amortissement annexé au RBF voté lors par délibération en date du 18 septembre 2023.

Après en avoir délibéré,

**le Conseil Municipal** à l'unanimité, décide

- de se prononcer sur une durée d'amortissement de 5 ans de ces subventions, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus
- d'approuver cet ajout au tableau d'amortissement annexé au RBF voté lors par délibération en date du 18 septembre 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

La Secrétaire de séance,



Emilie SARRAN

Le Maire,

Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le - 4 JUIN 2024 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : - 4 JUIN 2024